



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Examens et concours

Question écrite n° 38176

Texte de la question

M Yves Freville attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'economie, des finances et de la privatisation, charge du commerce, de l'artisanat et des services, sur la situation des prothesistes dentaires face a l'ouverture du marche europeen en 1992. Cette branche est une des seules a ne pas posseder de reglementation definissant le niveau de connaissances, les droits et les devoirs d'exercice de la profession. De plus, la concurrence etrangere, notamment en provenance d'Asie du Sud-Est, s'exerce fortement dans ce secteur. Il lui demande donc de bien vouloir lui preciser quelles mesures il envisage de prendre pour que soit mis en place un enseignement des techniques de protheses dentaires conduisant a un diplome superieur de niveau III, et ouvrant droit a l'exercice et a l'etablissement de ces professionnels dans les pays de la Communaute.

Données clés

Auteur : [M. Fréville Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38176

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : commerce, artisanat et services

Ministère attributaire : commerce, artisanat et services

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1226